REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

LE PREMIER MINISTRE

CADRAGE BUDGETAIRE

Exercice 2022

République *Togolaise*

Travail - Liberté - Patrie

Le Premier Ministre

NR 233 2021/PM/CAB

Lomé le 16 AOUT 2021

A

Mesdames et Messieurs les
Présidents d'Institutions,
Ministre d'Etat,
Ministres et Ministres Délégués

LOME

Objet : Lettre de cadrage pour la préparation du projet de loi de finances de l'année 2022 et ses annexes

Mesdames, Messieurs,

La présente lettre de cadrage marque le début du processus d'élaboration de la loi de finances, exercice 2022. Ce processus sera couplé avec la préparation du budget de l'Etat en mode programme sur la période 2022-2024, avec la poursuite du renforcement de l'approche de la gestion axée sur les résultats et la prise en compte du genre et de l'équité dans le processus de développement de notre pays.

La préparation de la loi de finances, exercice 2022, intervient dans un contexte toujours marqué au plan national par les effets de la pandémie du coronavirus (covid-19), qui nécessite le renforcement des actions en vue d'atténuer son impact sur l'économie de notre pays.

La loi de finances, exercice 2022, intervient également dans un contexte d mise en œuvre de la feuille de route gouvernementale, Togo 2025 (FDR) qui est une mise à jour du PND 2018-2022. Cette feuille de route tient compte de la nouvelle vision nationale et des aspirations présidentielles dans le contexte de la covid-19. Elle est déclinée en trois (3) axes stratégiques, à savoir : « renforcer l'inclusion et l'harmonie sociale et consolider la paix », « dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie nationale » et « moderniser le pays et

renforcer ses structures ». Ces principaux axes sont déclinés en dix (10) ambitions, trente-six (36) projets et six (06) réformes, tous cohérents et qui permettent de garantir une couverture exhaustive de l'ensemble des secteurs économiques et sociaux du pays.

La préparation de la loi de finances, exercice 2022 est également marquée par des sessions de négociations organisées avec le Fonds monétaire international (FMI) en vue de la signature d'un nouveau programme appuyé par la facilité élargie de crédits (FEC) pour la période 2021-2024.

En vue de permettre la formulation des propositions d'inscriptions budgétaires en rapport avec nos priorités et choix stratégiques, il m'est apparu nécessaire de vous donner des orientations pour la préparation du budget de l'Etat, exercice 2022. Ces orientations reposent principalement sur les dispositions de la loi organique n°2014-013 du 27 juin 2014 relative aux lois de finances, qui consacre la mise en œuvre du budget programme, les objectifs de la FDR et les actions adoptées dans le cadre de la lutte contre la covid-19.

La présente lettre de cadrage précise le contexte économique international et national ayant servi aux cadrages macro-économique et budgétaire. Elle indique la politique budgétaire pour l'année 2022, les orientations ainsi que des mesures pour l'élaboration du budget 2022.

1. Contexte économique international

Le contexte économique mondial est marqué depuis décembre 2019 par la crise sanitaire liée à la pandémie de coronavirus. Les dernières perspectives économiques mondiales publiées en avril 2021 par le Fonds monétaire international révèlent que l'activité mondiale s'est contractée en 2020 suite aux effets de la crise sanitaire. Cette contraction, estimée à 3,3% est en lien avec les récessions enregistrées dans les pays développés (-4,7%) puis dans les pays émergents et pays en développement (-2,2%).

Après la contraction de 3,3% en 2020, l'économie mondiale devrait connaitre une croissance de 6% en 2021 du fait des mesures de soutien budgétaire supplémentaires prises dans quelques grandes économies et de la reprise attendue au deuxième semestre grâce aux vaccins. Tous les secteurs de l'économie

continuent de s'adapter aux difficultés de la situation sanitaire. La croissance devrait se modérer à 4,4% en 2022. La vigueur de la reprise escomptée varie selon les pays. A moyen terme, la croissance mondiale devrait être plus modérée pour s'établir à 3,3%.

En Afrique Subsaharienne, l'activité économique s'est contractée de 1,9% en 2020, après un taux de croissance de 3,2% en 2019 et en 2018. A partir de 2021, la croissance devrait se redresser progressivement sous l'impulsion d'une augmentation des exportations et des cours des produits de base ainsi que d'une reprise de la consommation des ménages et de l'investissement privé. La reprise devrait être plus lente dans les économies tributaires du tourisme que celles moins riches en ressources naturelles et diversifiées. Le taux de croissance ressortirait à 3,4% en 2021 et 4% en 2022.

Dans les pays membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), après de bonnes performances enregistrées en 2019 avec un taux de croissance communautaire de 3,5%, l'économie de la sous-région s'est contractée en 2020 de 0,7% en lien principalement avec la récession au Nigéria. Ce taux est projeté à 3,5% en 2021 et 3,8% en 2022.

Dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), tous les pays ont connu un ralentissement de l'activité économique mais leurs taux de croissance sont restés positifs. Le taux de croissance de l'Union est de 1,1% en 2020 contre 5,7% en 2019. Il est attendu une reprise en 2021 avec une croissance prévue à 5,2%. En 2022, le rythme de croissance dépasserait son niveau d'avant la pandémie et s'établirait à 6,6%.

2. Cadrage macro-économique

Au plan national, contrairement à la plupart des économies du monde dont la croissance est négative, l'économie togolaise a connu une croissance positive en 2020. Cette situation démontre la résilience de l'économie nationale qui s'explique par les mesures prises par le gouvernement, notamment la riposte contre la propagation de la pandémie, le soutien aux ménages et aux entreprises ainsi que les investissements en infrastructures.

Toutefois, le taux de croissance de 1,8% obtenu en 2020 reste le plus faible enregistré par notre pays depuis plusieurs années suite aux perturbations des activités dans la branche agriculture et à la contreperformance enregistrée dans le commerce et le tourisme. Le rythme de progression de la valeur ajoutée agricole en 2020 est de 0,6% contre 3,3% en 2018 et 1,8% en 2019. Les poches de sécheresse et des inondations survenues dans certaines zones sont à l'origine de cette baisse. Ces intempéries auraient impacté négativement la production du maïs, du sorgho, du haricot, de l'arachide et du coton. Les activités dans le tourisme et le commerce ont pâti des effets de la crise sanitaire et des mesures restrictives prises par le gouvernement pour faire face à la pandémie.

En 2021, l'activité économique devrait connaitre une reprise grâce à la mise en œuvre des projets et réformes contenus dans la feuille de route gouvernementale 2020-2025. Le regain de l'activité serait porté par la bonne tenue de toutes les branches d'activités.

En définitive, l'activité économique serait tirée par les investissements publics et la consommation. Sous l'hypothèse d'une maitrise de la crise sanitaire, le taux de croissance devrait ressortir à 4,8% en 2021. Le PIB nominal connaitrait une hausse de 6,6% en 2021 pour s'établir à 4.648,9 milliards de francs CFA.

A moyen terme, la croissance moyenne annuelle du PIB serait de 6,9%, passant de 6,1% en 2022 à 7,5% en 2024. L'accroissement des dépenses sociales, la transformation agro-industrielle, et les investissements seraient le principal moteur de la croissance.

S'agissant des prix, les prévisions indiquent un taux d'inflation qui serait maintenu dans les limites de 3% à moyen terme, notamment grâce aux bonnes performances attendues dans le secteur agricole et par ricochet un bon approvisionnement des marchés en produits vivriers. Le taux d'inflation moyen mesuré par l'évolution de l'indice du déflateur du PIB serait de 1,9% sur la période.

Au titre des échanges extérieurs, les exportations de biens et services augmenteraient de 8,2% sur la période 2022-2024. Ces exportations porteraient principalement sur les produits miniers, les produits de rente et les produits agro-industriels. Grâce à ces derniers, le Togo devrait accroître ses exportations sous régionales. En lien avec le renforcement du tissu industriel, les importations d'équipements industriels progresseraient. Ainsi, les importations globales du

Togo seraient de 1.694,5 milliards de francs CFA en 2024 contre 1.487,7 milliards de francs CFA en 2022, soit une hausse de 6,2% en moyenne sur la période.

3. Politique budgétaire pour l'exercice 2022

Je rappelle que la feuille de route gouvernementale, Togo 2025 servira de cadre de référence pour la politique budgétaire en 2022. De même, les orientations et les objectifs de la politique budgétaire s'appuieront sur les engagements pris au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO ainsi que des mesures prises par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la pandémie à coronavirus. Ils auront également pour soubassement, un cadrage macro-budgétaire qui tient compte d'une part, de l'environnement économique international et national et, d'autre part, du programme en cours de négociation avec le FMI.

Les priorités du budget 2022 porteront sur la budgétisation des engagements qui ressortent de la feuille de route gouvernementale 2020-2025. Cette dernière s'appuie sur les défis majeurs dégagés du diagnostic de la situation économique et sociale suite à l'impact de la crise de la covid-19 et définit une vision qui s'énonce comme suit, « un Togo en paix, une Nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable »

En 2022, le gouvernement compte maintenir une stratégie budgétaire prudente visant la soutenabilité des finances publiques à travers une amélioration du recouvrement des recettes et une maîtrise des dépenses.

Au titre des ressources budgétaires, l'objectif est d'améliorer les recettes fiscales par l'élargissement de l'assiette fiscale et la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales. En ce qui concerne les dépenses budgétaires, les efforts engagés pour leur maîtrise seront poursuivis.

Globalement, la politique du gouvernement en matière de gestion des finances publiques sur la période 2022-2024 visera une amélioration des recettes et une maîtrise des dépenses.

4. Orientations et mesures pour l'élaboration du budget 2022

- ***En matière de recettes***

Les actions entreprises par le gouvernement pour améliorer le recouvrement des recettes internes seront vigoureusement poursuivies.

Sur la période de projection 2022-2024, les réformes fiscales seront essentiellement orientées vers la poursuite de la modernisation de l'administration fiscale, la création d'un environnement fiscal attractif aux investissements privés garantissant l'équité et la justice fiscales et offrant des services de qualité aux opérateurs économiques.

L'amélioration de la mobilisation des recettes non fiscales reste un objectif et implique la poursuite des mesures de réformes, centrées notamment sur la dématérialisation des procédures de recouvrement, la sensibilisation des usagers des services publics sur les prestations payantes existantes au niveau de chaque service public, la poursuite de la prospection, la création de nouvelles régies de recettes etc.

Les prévisions de recettes des services seront établies sur la base des réalisations des cinq dernières années énumérées dans un tableau récapitulatif annexé à l'avant-projet de budget.

- ***En matière de dépenses***

Les prévisions des dépenses budgétaires sur la période 2022-2024 tiennent compte des orientations du gouvernement en matière de développement économique et social de même que des mesures de réformes entreprises en vue d'une meilleure gestion des dépenses publiques. Pour lui permettre de poursuivre la mise en œuvre des politiques sociales plus ciblées et plus efficaces au profit des populations les plus vulnérables, le gouvernement entend recentrer les dépenses publiques autour de la résilience de l'économie face aux chocs éventuels, de l'inclusion sociale afin d'assurer la relance économique, conformément aux objectifs de la déclaration de politique générale du gouvernement.

Les principales mesures envisagées à cet effet sont les suivantes :

- *le renforcement de la mise en œuvre du budget programme dans toute l'administration publique dans l'optique d'une gestion axée sur les résultats ;*

- *le renforcement de la prise en compte du genre et de l'équité dans le budget programme afin que les discriminations et les inégalités entre les hommes et les femmes ne compromettent pas leur promotion équitable dans la construction d'un développement durable ;*
- *la déconcentration intégrale de l'ordonnancement sur toute l'étendue du territoire avec le renforcement de capacités des ordonnateurs au niveau de toutes les administrations pour plus de célérité dans l'exécution des dépenses publiques ;*
- *la poursuite des opérations de reprofilage de la dette existante dans l'optique de rallonger sa maturité moyenne et donc de réduire à court terme la part des recettes consacrées au remboursement du service de la dette ;*
- *le renforcement des moyens d'évaluation des financements existants et potentiels de moyen terme ;*
- *la poursuite de la réforme des marchés publics notamment la relecture des textes régissant la commande publique, l'amélioration des procédures de passation de marchés publics, ainsi que la digitalisation des procédures des marchés publics ;*
- *l'amélioration de la capacité d'absorption des investissements publics, condition nécessaire d'une dépense juste et efficace ;*
- *la poursuite de l'analyse et de la communication sur les risques budgétaires ;*
- *la poursuite de la vulgarisation de l'information budgétaire à travers le budget citoyen.*

Les propositions de crédits, qu'il s'agisse des dépenses ordinaires ou des dépenses en capital, devront respecter les priorités définies au niveau de chaque secteur, en lien avec la FDR. Comme le prévoit la loi organique relative aux lois de finances du 27 juin 2014 et afin de mieux apprécier la pertinence et les conséquences financières des engagements proposés, les ministères et institutions devront faire accompagner leur Document de programmation pluriannuelle des dépenses (DPPD) pour la période 2022-2024, des projets annuels de performance (PAP) 2022 de chaque programme.

En plus de ces mesures d'ordre général, je vous invite à vous appuyer sur les dispositions spécifiques ci-après pour la budgétisation de chaque catégorie de dépenses.

Au titre des dépenses de personnel, *la liste nominative du personnel de l'Etat de chaque ministère et institution devra être actualisée en tenant compte de l'évolution des situations administratives des agents et des différents éléments qui entrent dans le calcul de la masse salariale. L'enveloppe de dépenses de personnel étant indicative, un éventuel écart positif entre les dépenses réelles de personnel après budgétisation et le montant de l'enveloppe ne pourra servir pour abonder une autre nature de dépenses. Ces écarts positifs serviront à financer d'éventuels écarts négatifs d'autres ministères et institutions.*

Au titre des dépenses d'acquisition de biens et services, *leur prévision tiendra compte des priorités des différents services de l'administration publique. La reconduction systématique des crédits budgétaires y afférente est proscrite.*

Au titre des dépenses en capital : *Pour les projets d'investissement à inscrire sur la période 2022-2024, il conviendra de s'assurer que le choix des projets et programmes d'investissement repose sur leurs contributions à la croissance économique et tient compte de la maturité des projets à financer. Pour l'année 2022, la priorité sera donnée aux projets en cours dans le budget, exercice 2021 ; aucun nouveau projet ne sera accepté en dehors des neufs projets prioritaires retenus à l'issu du dernier séminaire gouvernemental sur le Programme d'investissements publics (PIP). Les projets d'investissement prévus dans les avant-projets de budgets doivent être transmis au ministère chargé de la planification du développement afin de s'assurer qu'ils sont retenus dans le PIP 2022-2024. Il convient de rappeler que le choix de nouveaux projets et programmes d'investissement à partir de 2023 devra tenir compte des priorités du gouvernement déclinées dans la FDR. S'agissant des dépenses d'investissement hors PIP (acquisition de biens d'équipement), elles tiendront compte des besoins réels des ministères et institutions au titre de l'année 2022, dans le respect de l'enveloppe allouée.*

Les ministres et présidents d'institutions devront procéder eux-mêmes aux arbitrages internes de leur avant-projet de budget, avant leur transmission au ministre chargé des finances. Il est entendu que les avant-projets de budgets

devront strictement respecter les plafonds de crédits annexés à la présente lettre de cadrage, à l'exception de ceux relatifs aux dépenses de personnel et aux dons-projets qui sont mentionnés à titre indicatif. Les différentes propositions d'avant-projet de budget sont susceptibles de modification à tout moment au cours du processus de préparation de la loi de finances, exercice 2022, compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire dans notre pays. Cette situation de crise sanitaire, si elle persiste, nous amènera à concentrer nos priorités sur les dépenses sociales.

S'agissant des comptes spéciaux du Trésor, il me plaît de préciser que chaque compte d'affectation spéciale doit être équilibré. Les prévisions de recettes et de dépenses y afférentes pour la période 2022-2024 devront comporter un rappel de leurs réalisations en 2018, 2019 et 2020 ainsi que celles au 30 juin 2021.

Pour la présentation des propositions budgétaires, chaque ministre et président d'institution devra introduire son avant-projet par une note de synthèse indiquant le niveau d'exécution des différents programmes et dotation par natures de dépenses à fin juin 2021, les estimations à fin décembre 2021.

Je demande à chaque ministre et président d'institution de joindre à l'avant-projet de budget, un plan de passation des marchés (PPM), un plan d'engagement (PE) et un détail des contreparties des dépenses sur financement extérieur, en assurant un réalisme total aux plans mentionnés.

Afin de permettre au gouvernement de respecter le délai constitutionnel de dépôt du projet de loi de finances, exercice 2022, à l'Assemblée nationale, j'apprécierais les dispositions diligentes que vous voudriez bien faire prendre afin de transmettre vos propositions budgétaires au Ministre de l'économie et des finances dans un délai de trois (3) semaines à compter de la date de signature de la présente lettre.

- ***Budgétisation sensible au genre***

La budgétisation sensible au genre et à l'équité devra se poursuivre dans le processus budgétaire 2022, afin de concrétiser la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre (PNG) qui constitue un pilier important pour la réduction des inégalités si chère au gouvernement et prônée par la FDR. A cet effet, le processus de budgétisation sensible au genre (BSG) démarré en 2020 est appelé à se renforcer avec l'élaboration du document budgétaire sensible au genre (DBSG).

Cette activité va s'étendre progressivement à tous les ministères et instituions. A cet effet, pour l'exercice 2022, l'élaboration du DBSG concernera six (06) ministères pilotes (ministères chargés des travaux publics, du développement à la base, de l'agriculture, des enseignements primaires et secondaires, de la santé, et de l'action sociale). L'élaboration du DBSG ayant démarré en février 2021, devra se poursuivre en vue de sa centralisation par le Ministère de l'économie et des finances et de sa finalisation pour accompagner le projet de loi de finances, exercice 2022. Les ministères concernés pour 2022 produiront lesdits documents conformément aux canevas ci-joints.

- ***Implication des acteurs***

Le caractère participatif au processus d'élaboration du projet de loi de finances dans les ministères et institutions, gage important de la qualité de la gouvernance économique et financière, sera renforcé à travers le dialogue de gestion. Dans cette optique, je vous invite à porter une attention particulière à la collaboration entre ministères et/ou institutions et à la forte implication (i) des bénéficiaires des transferts et subventions de l'Etat et (ii) des responsables de programmes et autres responsables des ministères et institutions dans l'exercice de programmation et de budgétisation. Le dialogue de gestion doit prévaloir au cours du processus budgétaire et donc au niveau de l'élaboration des budgets programmes.

- ***Gouvernance financière***

Dans le cadre de la communalisation intégrale du territoire, la décentralisation et la déconcentration des allocations budgétaires seront renforcées. En matière de déconcentration, les départements sont invités à améliorer la déconcentration de leur budget, en renforçant les capacités opérationnelles des administrations situées dans les régions et en impulsant le développement au niveau des régions. Dans le domaine de la décentralisation et dans l'attente des transferts de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales, les transferts sont prévus pour appuyer le fonctionnement des communes.

❖ ***Documentation budgétaire***

Je vous invite à faire parvenir vos avant-projets de budgets 2022 en trois (03) exemplaires au ministre de l'économie et des finances.

Les documents à lui transmettre sont :

- *les avant-projets de DPPD 2022-2024,*
- *les avant-projets de DBSG 2022-2024 pour les ministères concernés ;*
- *les avant-projets de PAP 2022 ;*
- *les plans de passation des marchés ;*
- *les plans d'engagement.*

❖ ***Elaboration des DPPD et PAP***

Pour rappel, la gestion budgétaire par programme consiste à passer d'un budget basé sur une logique de moyens à un budget basé sur une logique de résultats, en substituant à l'organisation administrative, une organisation par programme regroupant des actions concourant à l'atteinte de l'objectif du programme.

Chaque ministère et institution produira un DPPD de son département ou de son institution. En sus, chaque ministère produira le PAP de chaque programme de son ministère. Pour assurer la cohérence des documents budgétaires, les ministères veilleront à inscrire les activités genre retenues dans les PAP des programmes de rattachement.

Pour l'élaboration des DPPD et PAP, je vous invite à vous appuyer sur les mesures ci-dessous qui permettent, au travers de la programmation budgétaire, de faire émerger des cadres de performance cohérents avec la FDR, les politiques et stratégies sectorielles. Dans cette optique, un accent devra particulièrement être mis sur :

- *le rapprochement des cadres de performance des programmes budgétaires avec les axes, objectifs et mesures de la FDR, des politiques et stratégies sectorielles ;*

- *l'analyse des indicateurs et la justification de leurs valeurs-cibles pour donner une dimension plus stratégique aux DPPD et PAP et définir des valeurs-cibles réalistes, en rapport avec les allocations budgétaires.*

Les DPPD et PAP finalisés, centralisés et approuvés par les présidents d'institution et les ministres seront transmis au ministre de l'économie et des finances dans un délai de trois (03) semaines à compter de la date de signature de cette lettre comme indiqué plus haut.

J'attache du prix au respect de la discipline budgétaire notamment la stricte observation des limites des enveloppes budgétaires allouées à chaque département ministériel ou institution. Ainsi, aucun avant-projet de budget ne saurait être présenté avec des besoins supplémentaires. Cette discipline devra être observée tout au long du processus d'élaboration du projet de loi de finances jusqu'à son adoption par l'Assemblée nationale.

Je vous invite à assurer une large diffusion de la présente lettre de cadrage au sein de vos départements ministériels et institutions.

En tout état de cause, les services techniques compétents du ministère de l'économie et des finances, ceux du ministère de la planification du développement et de la coopération et ceux du ministère chargé de l'action sociale en ce qui concerne le genre sont à votre disposition pour vous assister dans l'élaboration de votre avant-projet de budget.

REPUBLIQUE TOGOLAISE ★ LE PREMIER MINISTRE ★

Victoire S. TOMEGAH-DOGBE

Pièces jointes

- *Enveloppes plafonds pour la période 2022-2024*
- *Canevas d'élaboration des DBSG 2022 des ministères pilotes*

ANNEXES

ANNEXE 1

ENVELOPPES PLAFONDS

2022-2022

	ENVELOPPE INDICATIVE DES DEPENSES DE PERSONNEL			
	Ministère/Institutions	**ENVELOPPE 2022**	**ENVELOPPE 2023**	**ENVELOPPE 2024**
1	110-Assemblée Nationale	2 414 512	2 480 494	2 546 346
2	120-Présidence de la République	1 970 943	2 010 283	2 066 303
3	121-Ministère Chargé de l'Inclusion Financière et de l'Organisation du Secteur Informel	50 033	51 534	53 080
4	130-Premier Ministère	356 597	367 295	371 403
5	131-Secrétariat Général du Gouvernement	110 389	113 701	117 112
6	140-Cour Constitutionnelle	214 990	221 440	228 083
7	150-Cour Suprême	364 032	333 641	335 302
8	160-Médiature	35 168	36 223	37 310
9	170-Cour des Comptes	757 684	780 415	803 827
10	190-Haute Autorité de l'Audiovisuel & de la Communication	109 358	112 639	116 018
11	210-Ministère de l'Economie et des Finances	21 745 591	22 299 784	22 703 614
12	*Dont dotation commune*	16 285 783	16 774 357	17 277 587
13	220-Ministère du Plan et de la Coopération	1 036 705	1 038 744	1 057 104
14	230-Ministère des Affaires Etrangères,de l'Intégration Régionale et des Togolais de l'Extérieur	7 305 868	7 517 727	7 716 223
15	240-Ministère du Développement à la Base, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes	234 215	228 759	234 254
16	310-Ministère des Armées	39 584 848	42 772 393	47 055 565
17	410-Ministère d'Etat, Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et du Développement des Territoires	1 908 207	1 896 377	1 921 719
18	420-Garde des sceaux, Ministère de la Justice et de la législation	4 868 442	5 007 770	5 099 577
19	421-Conseil Supérieur de la Magistrature	40 219	41 426	42 669
20	430-Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile	14 145 737	14 570 109	15 007 212
21	510-Ministère des Enseignement Primaire, Secondaire, Technique et de l'Artisanat	123 049 092	127 099 204	130 989 374
22	530-Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	727 114	723 326	649 332
23	610-Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de l'Accès Universel aux Soins	23 608 246	24 073 759	24 360 132
24	710-Ministère de la Fonction Publique, du Travail et du Dialogue Social	1 296 870	1 304 820	1 318 712
25	720-Ministère de la Communication et des Médias	1 896 971	1 852 783	1 781 099
26	740-Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation	1 569 851	1 582 215	1 579 948
27	750-Ministère des Sports et Loisirs	445 420	446 213	444 624
28	760-Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme Foncière	439 521	448 076	439 456
29	810-Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural	2 914 227	2 934 747	2 971 530
30	811-Ministère de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise	310 873	291 324	257 819
31	813-Ministère de l'Economie Maritime, de la Pêche et de la Protection Côtière	123 592	127 300	131 118
32	820-Ministère du Commerce, de l'industrie et de la consommation locale	679 109	680 757	692 237
33	821-Ministère de la Promotion des Investissements	201 500	207 545	213 771
34	830-Ministère des travaux publics	633 497	582 414	559 284
35	831-Ministère du Désenclavement et des Pistes Rurales	68 956	71 025	73 156
36	832-Ministère des Transports Routiers, Ferroviaire et Aérien	525 305	541 064	557 296
37	840-Ministère Délégué auprès du Président de la République Chargé de l'Energie et des Mines	342 747	345 622	348 503
38	850-Ministère de la Culture et du Tourisme	763 186	779 031	802 402
39	860-Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières	2 750 195	2 799 995	2 798 760
40	870-Ministère de l'Economie Numérique et de la Transformation Digitale	36 915	38 023	39 163
41	920-Ministère des Droits de l'Homme, de la Formation à la Citoyenneté, des Relations avec les Insitutions de la République	231 833	231 765	238 718
	Total général	263 928 142	271 124 549	280 752 022

	ENVELOPPE PLAFOND DES DEPENSES D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES			
	Ministère/Institutions	**ENVELOPPE 2022**	**ENVELOPPE 2023**	**ENVELOPPE 2024**
1	110-Assemblée Nationale	2 410 397	2 434 501	2 507 536
2	120-Présidence de la République	11 961 232	12 080 844	12 443 270
3	121-Ministère Chargé de l'Inclusion Financière et de l'Organisation du Secteur Informel	98 504	99 489	102 474
4	130-Premier Ministère	748 478	755 963	778 642
5	131-Secrétariat Général du Gouvernement	58 796	59 384	61 166
6	140-Cour Constitutionnelle	87 049	87 920	90 557
7	150-Cour Suprême	95 971	96 931	99 839
8	160-Médiature	49 615	50 111	51 615
9	170-Cour des Comptes	297 924	300 903	309 930
10	210-Ministère de l'Economie et des Finances	69 513 299	74 014 321	81 130 207
11	*Dont dotation commune*	*68 329 163*	*73 433 306*	*79 723 996*
12	220-Ministère du Plan et de la Coopération	254 798	257 346	265 066
13	230-Ministère des Affaires Etrangères,de l'Intégration Régionale et des Togolais de l'Extérieur	5 800 680	5 858 687	6 034 447
14	240-Ministère du Développement à la Base, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes	69 316	70 009	72 109
15	310-Ministère des Armées	21 009 494	21 219 589	21 856 177
16	410-Ministère d'Etat, Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et du Développement des Territoires	404 663	408 709	420 971
17	420-Garde des sceaux, Ministère de la Justice et de la législation	774 584	782 330	805 800
18	421-Conseil Supérieur de la Magistrature	31 444	31 759	32 712
19	430-Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile	1 826 198	1 844 460	1 899 794
20	510-Ministère des Enseignement Primaire, Secondaire, Technique et de l'Artisanat	3 840 562	3 878 967	3 995 336
21	530-Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	588 776	594 664	612 504
22	610-Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de l'Accès Universel aux Soins	1 844 084	1 862 525	1 918 401
23	710-Ministère de la Fonction Publique, du Travail et du Dialogue Social	229 031	231 322	238 261
24	720-Ministère de la Communication et des Médias	1 325 407	1 338 661	1 378 821
25	740-Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation	249 608	252 104	259 667
26	750-Ministère des Sports et Loisirs	249 658	252 155	259 719
27	760-Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme Foncière	99 749	100 746	103 769
28	810-Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural	569 056	574 747	591 989
29	811-Ministère de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise	154 248	155 790	160 464
30	813-Ministère de l'Economie Maritime, de la Pêche et de la Protection Côtière	66 158	66 820	68 825
31	820-Ministère du Commerce, de l'industrie et de la consommation locale	156 851	158 419	163 172
32	821-Ministère de la Promotion des Investissements	106 425	107 489	110 714
33	830-Ministère des travaux publics	228 979	231 269	238 207
34	831-Ministère du Désenclavement et des Pistes Rurales	61 256	61 868	63 724
35	832-Ministère des Transports Routiers, Ferroviaire et Aérien	95 402	96 356	99 247
36	840-Ministère Délégué auprès du Président de la République Chargé de l'Energie et des Mines	139 511	140 906	145 134
37	850-Ministère de la Culture et du Tourisme	244 918	247 367	254 788
38	860-Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières	164 927	166 576	171 574
39	870-Ministère de l'Economie Numérique et de la Transformation Digitale	65 991	66 651	68 651
40	920-Ministère des Droits de l'Homme, de la Formation à la Citoyenneté, des Relations avec les Insitutions de la République	196 844	198 813	204 777
	Total général	128 169 886	131 237 474	140 070 055

	ENVELOPPE PLAFOND DE DEPENSES DE TRANSFERTS COURANTS			
	Ministère/Institutions	**ENVELOPPE 2022**	**ENVELOPPE 2023**	**ENVELOPPE 2024**
1	110-Assemblée Nationale	128 395	128 395	128 395
2	120-Présidence de la République	9 560 000	9 560 000	9 560 000
3	121-Ministère Chargé de l'Inclusion Financière et de l'Organisation du Secteur Informel	500 000	500 000	500 000
4	130-Premier Ministère	15 000	15 000	15 000
5	131-Secrétariat Général du Gouvernement	4 000	4 000	4 000
6	180-Conseil Economique et Social	300 000	300 000	300 000
7	190-Haute Autorité de l'Audiovisuel & de la Communication	210 720	210 720	210 720
8	210-Ministère de l'Economie et des Finances	28 435 000	37 827 907	38 827 907
9	*Dont dotation commune*	8 600 000	17 992 907	18 992 907
10	220-Ministère du Plan et de la Coopération	971 000	971 000	971 000
11	230-Ministère des Affaires Etrangères,de l'Intégration Régionale et des Togolais de l'Extérieur	2 058 500	2 058 500	2 058 500
12	240-Ministère du Développement à la Base, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes	7 135 000	7 135 000	7 135 000
13	410-Ministère d'Etat, Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et du Développement des Territoires	5 470 000	5 470 000	5 470 000
14	420-Garde des sceaux, Ministère de la Justice et de la législation	160 000	160 000	160 000
15	430-Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile	870 000	870 000	870 000
16	510-Ministère des Enseignement Primaire, Secondaire, Technique et de l'Artisanat	8 810 904	8 810 904	8 810 904
17	530-Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	34 359 329	34 359 329	34 359 329
18	610-Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de l'Accès Universel aux Soins (y compris contractualisation)	13 358 567	13 358 567	13 358 567
19	710-Ministère de la Fonction Publique, du Travail et du Dialogue Social	1 892 246	1 892 246	1 892 246
20	720-Ministère de la Communication et des Médias	750 000	750 000	750 000
21	740-Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation	1 055 500	1 055 500	1 055 500
22	750-Ministère des Sports et Loisirs	1 570 000	1 570 000	1 570 000
23	760-Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme Foncière	820 000	820 000	820 000
24	810-Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural	5 615 000	5 615 000	5 615 000
25	811-Ministère de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise	50 000	50 000	50 000
26	820-Ministère du Commerce, de l'industrie et de la consommation locale	10 565 193	10 565 193	10 565 193
27	830-Ministère des travaux publics	160 000	160 000	160 000
28	832-Ministère des Transports Routiers, Ferroviaire et Aérien	1 150 000	1 150 000	1 150 000
29	840-Ministère Délégué auprès du Président de la République Chargé de l'Energie et des Mines	120 000	120 000	120 000
30	850-Ministère de la Culture et du Tourisme	495 000	495 000	495 000
31	860-Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières	100 000	100 000	100 000
32	870-Ministère de l'Economie Numérique et de la Transformation Digitale	200 000	200 000	200 000
33	921-Commission Nationale des Droits de l'homme (CNDH)	350 680	350 680	350 680
	Total général	139 740 034	146 632 941	147 632 941

	ENVELOPPE PLAFOND DES DEPENSES D'IMMOBILISATION HORS PIP			
	Ministère/Institutions	**ENVELOPPE 2022**	**ENVELOPPE 2023**	**ENVELOPPE 2024**
1	110-Assemblée Nationale	100 000	109 000	118 810
2	120-Présidence de la République	200 000	218 000	237 620
3	121-Ministère Chargé de l'Inclusion Financière et de l'Organisation du Secteur Informel	50 000	54 500	59 405
4	130-Premier Ministère	100 000	109 000	118 810
5	131-Secrétariat Général du Gouvernement	50 000	54 500	59 405
6	150-Cour Suprême	50 000	54 500	59 405
7	160-Médiature	50 000	54 500	59 405
8	170-Cour des Comptes	50 000	54 500	59 405
9	210-Ministère de l'Economie et des Finances	5 070 000	6 622 085	6 239 190
10	*Dont dotation commune*	*4 970 000*	*6 513 085*	*6 120 380*
11	220-Ministère du Plan et de la Coopération	100 000	109 000	118 810
12	230-Ministère des Affaires Etrangères,de l'Intégration Régionale et des Togolais de l'Extérieur	350 000	381 500	415 835
13	240-Ministère du Développement à la Base, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes	150 000	163 500	178 215
14	310-Ministère des Armées	3 100 000	3 379 000	3 683 110
15	410-Ministère d'Etat, Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et du Développement des Territoires	150 000	163 500	178 215
16	420-Garde des sceaux, Ministère de la Justice et de la législation	100 000	109 000	118 810
17	430-Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile	1 000 000	1 090 000	1 188 100
18	510-Ministère des Enseignement Primaire, Secondaire, Technique et de l'Artisanat	250 000	272 500	297 025
19	530-Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	150 000	163 500	178 215
20	610-Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de l'Accès Universel aux Soins	250 000	272 500	297 025
21	710-Ministère de la Fonction Publique, du Travail et du Dialogue Social	100 000	109 000	118 810
22	720-Ministère de la Communication et des Médias	100 000	109 000	118 810
23	740-Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation	100 000	109 000	118 810
24	750-Ministère des Sports et Loisirs	100 000	109 000	118 810
25	760-Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme Foncière	100 000	109 000	118 810
26	810-Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural	200 000	218 000	237 620
27	811-Ministère de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise	100 000	109 000	118 810
28	813-Ministère de l'Economie Maritime, de la Pêche et de la Protection Côtière	50 000	54 500	59 405
29	820-Ministère du Commerce, de l'industrie et de la consommation locale	100 000	109 000	118 810
30	821-Ministère de la Promotion des Investissements	100 000	109 000	118 810
31	830-Ministère des travaux publics	100 000	109 000	118 810
32	831-Ministère du Désenclavement et des Pistes Rurales	50 000	54 500	59 405
33	832-Ministère des Transports Routiers, Ferroviaire et Aérien	50 000	54 500	59 405
34	840-Ministère Délégué auprès du Président de la République Chargé de l'Energie et des Mines	150 000	163 500	178 215
35	850-Ministère de la Culture et du Tourisme	100 000	109 000	118 810
36	860-Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières	100 000	109 000	118 810
37	870-Ministère de l'Economie Numérique et de la Transformation Digitale	50 000	54 500	59 405
38	920-Ministère des Droits de l'Homme, de la Formation à la Citoyenneté, des Relations avec les Insitutions de la République	50 000	54 500	59 405
	Total général	14 020 000	15 287 585	15 684 585

ENVELOPPE PLAFOND DES DEPENSES EN CAPITAL FINANCEES SUR RESSOURCES INTERNES (RI)

Ministères/Institutions	Enveloppe 2022	Enveloppe 2023	Enveloppe 2024
110 - Assemblée Nationale	800 000	651 000	200 000
120 - Présidence de la République	850 250	755 000	752 324
130 - Premier ministère	126 690		
140 - Cour Constitutionnelle	1 151 408	667 862	95 751
170 - Cour des comptes	1 586 993	1 475 330	3 655 380
210 - Ministère de l'économie et des finances	32 913 081	32 913 082	63 586 407
dont dotation commune	*32 913 081*	*32 913 082*	*63 586 407*
220 - Ministère de la planification du développement et de la coopération	2 000 000		
240 - Ministère du développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes	394 907	297 075	500 000
310 - Ministère des armées	41 431 471	80 632 728	80 624 261
410 - MIinistère de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires	1 583 540	1 135 031	2 000 000
430 - Ministère de la sécurité et de la protection civile	999 000	1 155 658	522 762
510 - Ministère des enseignements Primaire, secondaire, technique et de l'artisanat	1 646 346	3 455 689	2 099 319
530 - Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	752 411	2 662 223	1 076 684
610 - Ministère de la santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins	6 198 162	3 391 605	1 145 166
740 - Ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation	72 000	110 000	550 000
750 - Ministère des sports et loisirs	820 364	850 000	1 400 000
760 - Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de la réforme foncière	6 259 404	12 313 266	16 740 959
810 - Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural	5 254 536	3 393 024	8 236 027
811-Ministère de l'eau et de l'hydraulique villageoise	3 120 098	5 940 580	8 800 000
813 - Ministère de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière	3 060 007	2 433 492	6 000 000
820 - Ministère du commerce, de l'industrie et de la consommation locale	1 658 883	500 000	500 000
830 - Ministère des travaux publics (y compris SAFER)	51 295 719	48 598 073	78 598 073
831 - Ministère du désenclavement et des pistes rurales	7 831 448	20 531 790	35 741 757
832 - Ministère des transports routiers, ferroviaire et aérien	4 754 796	2 797 453	3 000 000
840 - Ministère délégué chargé de l'énergie et des mines	2 751 389	828 667	485 350
850 - Ministère de la culture et du tourisme	100 000	55 719	12 000
860 - Ministère de l'environnement et des ressources forestières	2 249 815	2 741 003	2 800 000
870 - Ministère de l'économie numérique et de la transformation digitale	7 403 107	1 112 478	7 000 000
Total général	**194 065 825**	**231 397 828**	**326 122 220**

ENVELOPPE INDICATIVE DES DEPENSES EN CAPITAL FINANCEES SUR RESSOURCES EXTERNES/ DONS

Ministères/Institutions	Enveloppe 2022	Enveloppe 2023	Enveloppe 2024
210 - Ministère de l'économie et des finances	7 029 125	1 700 175	826 260
dont dotation commune	*7 029 125*	*1 700 175*	*826 260*
220 - Ministère de la planification du développement et de la coopération	6 780 340	1 330 000	530 000
240 - Ministère du développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes	879 630		
410 - Mlinistère de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires	6 516 233	9 731 470	470 403
430 - Ministère de la sécurité et de la protection civile	154 750	179 000	337 708
510 - Ministère des enseignements Primaire, secondaire, technique et de l'artisanat	11 064 306	13 369 045	4 403 534
530 - Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	1 175 415	834 878	755 098
610 - Ministère de la santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins	41 525 374	46 518 017	8 000 000
710 - Ministère de la fonction publique, du travail et du dialogue social	1 281 792	1 106 150	
810 - Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural	6 175 421	3 523 571	878 984
811-Ministère de l'eau et de l'hydraulique villageoise	7 655 477	4 156 467	10 000
820 - Ministère du commerce, de l'industrie et de la consommation locale	300 000		
830 - Ministère des travaux publics	12 728 383	1 000 000	1 936 361
831 - Ministère du désenclavement et des pistes rurales	4 113 244		
832 - Ministère des transports routiers, ferroviaire et aérien	12 500 000	20 000 000	20 000 000
840 - Ministère délégué chargé de l'énergie et des mines	11 637 458	12 908 336	3 317 202
860 - Ministère de l'environnement et des ressources forestières	7 069 140	3 836 087	
870 - Ministère de l'économie numérique et de la transformation digitale	4 583 333	1 833 333	1 038 889
Total général	**143 169 421**	**122 026 528**	**42 504 439**

ENVELOPPE PLAFONDS DES DEPENSES EN CAPITAL FINANCEES SUR RESSOURCES EXTERNES/ EMPRUNTS

Ministères/Institutions	Enveloppe 2022	Enveloppe 2023	Enveloppe 2024
210 - Ministère de l'économie et des finances	1 700 175	1 700 175	826 260
dont dotation commune	*1 700 175*	*1 700 175*	*826 260*
220 - Ministère de la planification du développement et de la coopération		4 300 000	1 900 000
240 - Ministère du développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes	3 423 069	533 500	
510 - Ministère des enseignements Primaire, secondaire, technique et de l'artisanat	1 930 000	4 620 000	4 200 000
530 - Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	3 128 876	3 254 917	1 282 752
610 - Ministère de la santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins	1 492 824	8 370 000	5 020 000
760 - Ministère de l'urbanisme, de l'habïtat et de la réforme foncière	5 400 000	1 000 000	500 000
810 - Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural	13 469 771	14 510 178	8 153 833
811-Ministère de l'eau et de l'hydraulique villageoise	13 293 896	21 179 355	13 291 473
830 - Ministère des travaux publics	54 085 512	22 496 953	9 078 037
831 - Ministère du désenclavement et des pistes rurales	1 967 871	3 173 125	
832 - Ministère des transports routiers, ferroviaire et aérien	1 287 728		
840 - Ministère délégué chargé de l'énergie et des mines	30 328 966	35 567 005	10 981 567
860 - Ministère de l'environnement et des ressources forestières	9 900 000	5 700 000	
870 - Ministère de l'économie numérique et de la transformation digitale	3 400 509	3 666 667	4 812 000
Total général	**147 809 197**	**130 071 875**	**60 045 922**

ANNEXE 2

PLAN DE REDACTION DU DOCUMENT BUDGETAIRE SENSIBLE AU GENRE (DBSG) 2022

INTRODUCTION GENERALE ----------

PREMIERE PARTIE : LA POLITIQUE DE L'EGALITE DE GENRE ET LE BUDGET 2022 AU TOGO

I- POLITIQUES, STRATEGIES ET REALISATIONS EN FAVEUR DE L'EQUITE ET DE L'EGALITE DU GENRE AU TOGO

I.1 Instruments internationaux et régionaux

I.2 Politiques et stratégie au Togo

II- BUDGETISATION SENSIBLE AU GENRE ET LE BUDGET 2022

II.1 Sommaire du budget 2022 des ministères pilotes sous l'angle de l'équité et de l'égalité du genre

II.2 Méthodologies et cadre institutionnel

DEUXIEME PARTIE : PLANIFICATION, PROGRAMMATION ET BUDGETISATION DE L'EQUITE ET DE L'EGALITE DU GENRE AU NIVEAU SECTORIEL

II-1.MINISTERE DU DEVELOPPEMENT A LA BASE, DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI DES JEUNES

Introduction

1. Bilan de la Budgétisation Sensible au Genre : Acquis et Contraintes
2. Stratégies et perspectives
3. Planification et budgétisation des activités et projets sensibles au genre
4. Analyse séxo-désagrégée des effectifs du ministère

Conclusion

II.2. MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE, SECONDAIRE, FORMATION TECHNIQUE ET DE L'ARTISANAT

Introduction

1. Bilan de la Budgétisation Sensible au Genre : Acquis et Contraintes
2. Stratégies et perspectives
3. Planification et budgétisation des activités et projets sensibles au genre
4. Analyse séxo-désagrégée des effectifs du ministère

Conclusion

II.3.MINISTERE DE LA SANTE, DE L'HYGIENE PUBLIQUE ET DE L'ACCES UNIVERSEL AUX SOINS

Introduction

1. Bilan de la Budgétisation Sensible au Genre : Acquis et Contraintes
2. Stratégies et perspectives
3. Planification et budgétisation des activités et projets sensibles au genre
4. Analyse sexo-désagrégée des effectifs du ministère

Conclusion

II.4. MINISTERE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE L'ALPHABÉTISATION

Introduction

1. Bilan de la Budgétisation Sensible au Genre : Acquis et Contraintes
2. Stratégies et perspectives

3. Planification et budgétisation des activités et projets sensibles au genre
4. Analyse séxo-désagrégée des effectifs du ministère

Conclusion

II.5. MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DU DEVELOPPEMENT

Introduction

1. Bilan de la Budgétisation Sensible au Genre : Acquis et Contraintes
2. Stratégies et perspectives
3. Planification et budgétisation des activités et projets sensibles au genre
4. Analyse des effectifs séxo-désagrégés du ministère

Conclusion

II.6. MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

Introduction

1. Bilan de la Budgétisation Sensible au Genre : Acquis et Contraintes
2. Stratégies et perspectives
3. Planification et budgétisation des activités et projets sensibles au genre
4. Analyse des effectifs séxo-désagrégés du ministère

Conclusion

CONCLUSION GENERALE

CHAQUE MINISTERE DOIT ANNEXER A SON DBSG MINISTERIEL :

- *ANNEXE 1 : CANEVAS VERSION EXCEL MARQUAGE LIENS ACTIVITES & PNEEG*
- *ANNEXE 2: CANEVAS DETAILLE VERSION EXCEL MARQUAGE DES DEPENSES GENRE*
- *ANNEXE 3 : CANEVAS SEXO DESAGREGE DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DU MINISTERE (VERSION EXCEL)*

ANNEXE 1 DBSG: *CANEVAS VERSION EXCELL MARQUAGE LIENS ACTIVITES & PNEEG*

Programmes/actions/activités	Lien à l'équité et l'égalité de genre			Catégorisation dépense préliminaire
	L'égalité de genre est-elle ciblée dans le programme/l'action/l'activité/le projet?	Le programme/l'action/l'activité/le projet aurait-il été mis en œuvre si l'égalité de genre n'avait pas été mentionnée?	L'égalité de genre est-elle mentionnée dans la définition du programme/de l'action/l'activité/le projet de manière explicite et formelle (dans des documents)?	
	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	0-1-2
SECTION XXX Ministère				
N° de programme: Pilotage et soutien des services du ministère				
N° Action: Pilotage et Coordination du ministère				
xxx Activité genre				
xxx Activité genre				
...				
N° Action: Gestion des ressources humaines				
xxx Activité				
xxx Activité				
....programme operationnel				

ANNEXE 2 DBSG : CANEVAS DETAILLE VERSION EXCELL MARQUAGE DES DEPENSES GENRE

Programmes/actions/Activités genre	Résultats Genre attendus	Objectifs des programmes / actions/activités	Indicateur de performance des programmes et actions/sous indicateurs activités	CIBLE (projeté)		Budget N+1 (2022)	Coût global pluriannuel de l'Activité RI/RE	Catégorisation dépense (0-1-2)
				Année en cours N (2021)	Année de programmation N+1 (2022)			
Programme 1: Pilotage et soutien des services du ministère X								
Action 1: Pilotage et coordination des actions du ministère								
Activité								
Activité								
.....								
Action 2:Gestion des ressources humaines								
Activité								
Activité								
.....								
Action 3:Gestion des ressources matérielles et financières								
Activité								
Activité								
.....								
Action 4 : Prospective, planification, programmation et suivi-évaluation								
Activité								
Activité								
.....								

Programmes/actions/Activités genre	Résultats Genre	Objectifs des programmes /	Indicateur de performance des	CIBLE (projeté)		Budget N+1	Coût global pluriannuel de	Catégorisation dépense
Action 5 : Gestion et suivi-évaluation du système d'information								
Activité								
Activité								
...projet								
Action 6: Genre et equité								
Activité								
Activité								
.....								
PROGRAMME : X								
Action 1 :								
Activité								
.....projet								
Action 2 :								
Activité								
.....								
Action								
.....								

ANNEXE 3 DBSG : CANEVAS SEXO DESAGREGE DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DU MINISTERE

Canevas Type : Effectif sexo désagrégé du personnel des ministères												
Ministère/Institution	Année N-1				Année N				Année N+1			
Fonction	Total	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	% Femmes sur le total	Total	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	% Femmes sur le total	Total	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	% Femmes sur le total
Ministre(s)/ Secretaire d'Etat												
Président d'institution												
Directeur de Cabinet												
Secrétaire Générale (SG)/SG adjoint												
Directeur National/ Directeur Générale (DG)/DG adjoint/												
Conseiller/ Attaché de cabinet												
Chargé de mission												
Directeurs Centraux/ Directeurs Régionaux/directeur prefectoraux												
Chef de division												
Chef de section												
Chargé d'études *(Personnel d'exécution qualifié mais non responsabilisé)*												
Total effectif responsabilisé												
Personnel d'appui et d'execution sans qualification												
Total général effectif												